

Relevé d'Identité Bancaire



Cadre réservé au destinataire du relevé

--	--	--	--	--	--	--

Identification du compte pour une utilisation nationale

13485	00800	08914010414	70
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON	CEPAFRPP348
---------------------------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1348	5008	0008	9140	1041	470
------	------	------	------	------	------	-----

Agence
MENDE CHAPTAL

1 PLACE CHAPTAL

48000 MENDE
TEL : 08.21.01.52.17

Intitulé du compte
ASS WALAM
ASS WALAM
CHEZ MLLE SYLVIE CILIEGIO
32 RUE DU PONT
30260 QUISSAC

Relevé d'Identité Bancaire



Cadre réservé au destinataire du relevé

--	--	--	--	--	--	--

Identification du compte pour une utilisation nationale

13485	00800	08914010414	70
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON	CEPAFRPP348
---------------------------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1348	5008	0008	9140	1041	470
------	------	------	------	------	------	-----

Agence
MENDE CHAPTAL

1 PLACE CHAPTAL

48000 MENDE
TEL : 08.21.01.52.17

Intitulé du compte
ASS WALAM
ASS WALAM
CHEZ MLLE SYLVIE CILIEGIO
32 RUE DU PONT
30260 QUISSAC

Relevé d'Identité Bancaire



Cadre réservé au destinataire du relevé

--	--	--	--	--	--	--

Identification du compte pour une utilisation nationale

13485	00800	08914010414	70
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON	CEPAFRPP348
---------------------------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1348	5008	0008	9140	1041	470
------	------	------	------	------	------	-----

Agence
MENDE CHAPTAL

1 PLACE CHAPTAL

48000 MENDE
TEL : 08.21.01.52.17

Intitulé du compte
ASS WALAM
ASS WALAM
CHEZ MLLE SYLVIE CILIEGIO
32 RUE DU PONT
30260 QUISSAC



SOUS-PREFECTURE DU VIGAN

Sous-Préfecture du Vigan
Bureau des Associations
24 rue des Barris
30120 LE VIGAN
04 67 81 67 12
Affaire suivie par Mme. CHENE Françoise

Le numéro W482000793
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W482000793

Ancienne référence
de l'association :
0482004343

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-préfet du Vigan

donne récépissé à **Madame la Présidente**
d'une déclaration en date du : **20 octobre 2015**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS, SIEGE

dans l'association dont le titre est :

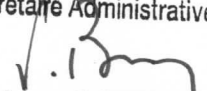
WALAM

dont le nouveau siège social est situé : 32 rue du Pont
30260 Quissac

Décision(s) prise(s) le(s) : **29 septembre 2015**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

Le Vigan, le 21 octobre 2015

Pour le Sous-préfet par délégation,
La Secrétaire Administrative,

Véronique BOISSON.

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 6 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.